

CIRCULAIRE DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

Date : Le 9 novembre 2021

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : ELCC-2021-13

Destinataire : Personnel du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants
Centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et prématernelles

Objet : Fonds d'immobilisations du plan Choix familiaux

Référence :

Entrée en vigueur : Le 9 novembre 2021

Type :	<input type="checkbox"/> Politique	<input type="checkbox"/> Tous les établissements	<input type="checkbox"/> Mesures à prendre
	<input type="checkbox"/> Marche à suivre	<input checked="" type="checkbox"/> Garderies	<input checked="" type="checkbox"/> À titre d'information uniquement
	<input type="checkbox"/> Délivrance des licences	<input checked="" type="checkbox"/> Prématernelles	
	<input type="checkbox"/> Aspects financiers	<input type="checkbox"/> Garderies familiales ou collectives	

Le Fonds d'immobilisations du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants fournit des subventions à des projets d'immobilisations communautaires admissibles pour la création de nouvelles places en garderie, grâce à la création de nouvelles garderies sans but lucratif ou à des projets d'expansion de garderies sans but lucratif existantes. La taille minimale du développement d'immobilisations devrait être de 52 places pour les nourrissons ou les enfants d'âge préscolaire et scolaire dans les centres urbains, et de 24 places dans les régions rurales du Manitoba. Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur le Fonds d'immobilisations du plan Choix familiaux au lien suivant : [programme du Fonds d'immobilisations du plan Choix familiaux](#).

Le programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants propose aussi le programme du crédit d'impôt pour le développement des garderies. Ce programme fournit un crédit d'impôt aux corporations imposables privées qui investissent dans la création de nouvelles places d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour appuyer leurs employés et la collectivité environnante. Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien suivant : [programme du crédit d'impôt pour le développement des garderies](#).

Si vous avez des questions sur le Fonds d'immobilisations du plan Choix familiaux pour les garderies sans but lucratif ou sur le programme du crédit d'impôt pour le développement des garderies pour les corporations privées, veuillez communiquer avec l'analyste des expansions et des immobilisations du programme d'appui financier pour la garde d'enfants à CCGF@gov.mb.ca.

Merci.

Le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants